

vous avez

un salarié

EN FORMATION ?

Un besoin de trésorerie ? Un dispositif à votre disposition

PARTENAIRE D'AVENIR



TRANSITIONS



PRO

Pays
de la Loire



Vous êtes une



ENTREPRISE DE -50 SALARIÉS



Vous pouvez demander à Transitions Pro des avances de trésorerie sur les remboursements de la rémunération maintenue pour les salariés en formation (avance sur remboursement des salaires).



Les entreprises pouvant bénéficier de cette aide doivent remplir les conditions suivantes :

- **Le nombre d'employés de l'entreprise demandeuse < 50 salariés**
- **Le dossier concerné doit être accepté par la commission de Transitions Pro PDL**
- **Le salarié a commencé sa formation**

J'effectue ma demande



d'avance sur mon espace employeur



<https://www.transitionspro-pdl.fr/connexion/>

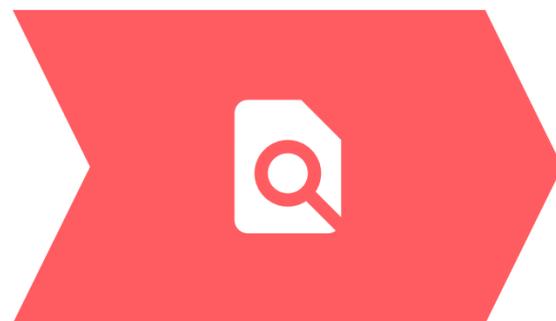


Comment ça se passe ensuite ?

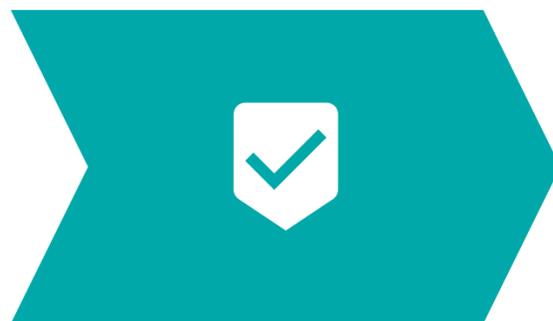
1 - Je me connecte sur mon espace



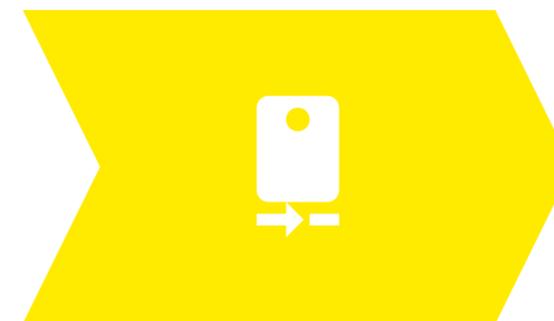
2 - Je fais une demande d'avance



3 - Je valide l'échéancier



4 - Ma demande est acceptée



5 - Virement de la première demande d'avance



Je me connecte

Connectez-vous à votre espace employeur sur
<https://www.transitionspro-pdl.fr/connexion/>

1. MON IDENTIFIANT

2. MON MOT DE PASSE

Accéder à mon espace

INFORMATIONS

Vous allez vous connecter à votre espace personnel.

Si vous rencontrez des problèmes techniques lors de votre navigation, nous vous invitons à contacter votre Transitions Pro Pays de la Loire.

MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

[Cliquez sur ce lien](#)

IDENTIFIANT OUBLIÉ ?

Veillez prendre contact avec votre Transitions Pro Pays de la Loire.

Recherchez le dossier concerné par la demande d'avance

The screenshot shows the 'TRANSITIONS' web application interface. On the left is a dark sidebar with navigation items: 'Tableau de bord', 'Utilisateurs', 'Mes échanges', 'Votre identité', 'Mes dossiers' (highlighted), 'FIP en cours', 'Règlements', and 'Documents'. The main content area is titled 'Liste des dossiers' and features a search bar with the placeholder text 'Recherche sur N° dossier / Bénéficiaire'. Below the search bar is a table with the following columns: 'N° dossier', 'Bénéficiaire', 'Formation', 'Session', 'Date commission', and 'Statut'. The table contains five rows of data, each with a magnifying glass icon in the first column.

	N° dossier	Bénéficiaire	Formation	Session	Date commission	Statut
	0000001	MAURICE JEAN	DIPLOME D'ETAT AIDE SOIGNANT	01/09/2020 au 07/09/2020		Dossier déposé
	0000002	MAURICE JEAN	DIPLOME D'ETAT AIDE SOIGNANT	11/09/2019 au 12/11/2020	13/09/2020	Dossier accepté
	0000003	MAURICE JEAN	TECHNIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE	12/02/2020 au 02/11/2020	18/12/2019	Dossier accepté
	0000004	MAURICE JEAN	TECHNIEN DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE	12/02/2020 au 02/11/2020	18/12/2019	Dossier accepté
	0000005	MAURICE JEAN	Dipôme d'état aide soignant	01/09/2020 au 10/09/2020		Dossier déposé

Dans l'onglet « **Mes dossiers** », vous devez ouvrir le dossier concerné par la demande en cliquant sur la loupe



la première demande d'avance

Une fois le dossier ouvert, vous devrez vous rendre dans l'onglet « **Avances sur salaire** » afin de commencer votre première demande d'avance.

Tableau de bord
Utilisateurs
Mes échanges
Votre identité
Mes dossiers
FTP en cours
Règlements
Documents

Liste des dossiers > Fiche dossier

N° dossier : 2020000000
Bénéficiaire : 0000000000000000
Formation : DIPLOME D'ÉTAT AIDE SOIGNANT
Session : 11/09/2019 au 12/11/2020
Commission : 13/03/2020

Dossier accepté

Synthèse Règlements Documents **Avances sur salaire**

Demande d'avance - Attestation

Étape 1 Étape 2 Étape 3

L'entreprise de moins de 50 salariés a la possibilité de bénéficier d'avance de rémunérations. Si vous remplissez cette condition, vous devez attester sur l'honneur que l'effectif national de votre entreprise est inférieur à 50 salariés et que votre salarié a débuté sa formation.

J'atteste sur l'honneur que l'effectif national de mon entreprise est inférieur à 50 salariés. (Effectif de l'entreprise au 31/12 de l'année N-1 au titre des déclarations à la Sécurité sociale).

J'atteste sur l'honneur que mon salarié a bien débuté sa formation.

Il devra être attesté sur l'honneur que l'effectif est inférieur à 50 salariés et que le/la salarié(e) a bien débuté(e) sa formation.

L'onglet « avances sur salaire » sera automatiquement visible partoutes les entreprises ayant un dossier

- ✓ **Déjà accepté**
- ✓ **Don l'action de formation planifiée a démarré**

Validation de l'échéancier

Ce dernier servira de base au virement de vos avances. **L'échéancier est calculé sur la base des jours de présence en formation** conformément au planning de formation transmis par l'organisme de formation lors du montage du dossier.

Synthèse | Règlements | **Avances sur salaire**

Demande d'avance - Validation de l'échéancier

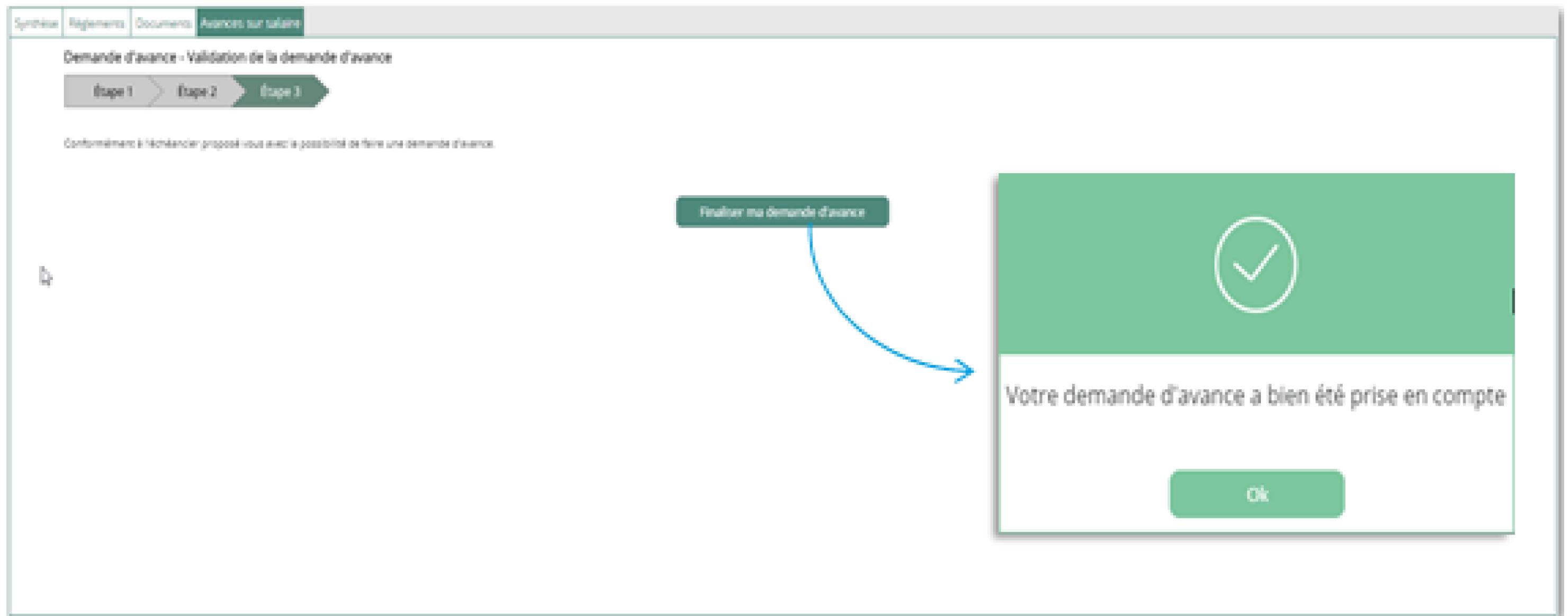
Étape 1 → **Étape 2** → Étape 3

Mois	Nombre d'heures	Salaires de base + primes mensuelles	Primes à échéancier non mensuelles	Total	Montant avance
Mai 2020	57,80	743,21 €	0,00 €	743,21 €	648,89 €
Juin 2020	156,60	2 012,55 €	0,00 €	2 012,55 €	1 811,30 €
Juillet 2020	156,60	2 012,55 €	0,00 €	2 012,55 €	1 811,30 €
Août 2020	84,32	1 083,64 €	0,00 €	1 083,64 €	975,28 €
Septembre 2020	156,60	2 012,55 €	0,00 €	2 012,55 €	1 811,30 €
Octobre 2020	156,60	2 012,55 €	0,00 €	2 012,55 €	1 811,30 €
Novembre 2020	156,60	2 012,55 €	0,00 €	2 012,55 €	1 811,30 €
Décembre 2020	65,06	836,12 €	0,00 €	836,12 €	732,51 €
RESERVE	0,00	0,00 €	963,14 €	963,14 €	846,83 €

Valider l'échéancier

Finaliser ma première demande d'avance !

Dans la troisième étape, il vous est demandé de « **Finaliser votre demande** ». Cette action enverra **une notification** auprès de notre service financier.



The screenshot displays a web interface for managing a salary advance request. At the top, there are navigation tabs: 'Synthèse', 'Règlements', 'Documents', and 'Avances sur salaire'. Below these, the page title is 'Demande d'avance - Validation de la demande d'avance'. A progress indicator shows three steps: 'Étape 1', 'Étape 2', and 'Étape 3', with 'Étape 3' being the active step. A sub-header reads: 'Conformément à l'échéancier proposé vous avez la possibilité de faire une demande d'avance.' A button labeled 'Finaliser ma demande d'avance' is shown with a blue arrow pointing to a confirmation modal. The modal has a green header with a white checkmark icon, the text 'Votre demande d'avance a bien été prise en compte', and a green 'Ok' button at the bottom.



Nos services prennent connaissance de votre demande d'avance et effectuent les vérifications appropriées. Selon les résultats de leurs vérifications, le service financier aura la possibilité d'Accepter ou de Refuser votre demande d'avance.

L'employeur est notifié de la décision par mail



Les vérifications porteront notamment sur :

- Le nombre d'employés de l'entreprise demandeuse < 50 salariés
- Le statut du dossier (accepté)
- La date de commission
- Le salarié a commencé sa formation => L'organisme émet une action de confirmation à partir de son espace, de la bonne entrée en formation de votre salarié.

Le virement de votre première demande d'avance !

Nous programmerons le virement de votre première demande d'avance. Notre service financier émet des virements **toutes les quinze jours**.

Ainsi, selon la périodicité à laquelle sera effectuée votre première demande d'avance, vous réceptionnerez les fonds en première ou seconde quinzaine du mois. Le versement de **votre première demande d'avance correspondra à 90% du montant total prévu dans l'échéancier** pour le mois en cours.

Synthèse | Règlements | **Avances sur salaire**

Liste des échéances

Mois	Nombre d'heures	Montant	Primes	Total	Avances calculées
Mai 2020	57,83	743,21 €		743,21 €	
Juin 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €	1 811,30 €
Juillet 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €	

Et après ??



Les demandes suivantes devront être déposées **entre le 1^{er} et le 10 du mois en cours** sur votre espace employeur.

Synthèse | Règlements | **Avances sur salaire**

Liste des échéances

Mois	Nombre d'heures	Montant	Primes	Total	Avances calculées	Montant versé
Mai 2020	57,83	743,21 €		743,21 €		Avance non disponible
Juin 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €	1 811,30 €	Demande effectuée le 11/06/2020 à 15:29 Joindre le bulletin de salaire pour ce mois
Juillet 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €		Faire une demande d'avance pour ce mois
Août 2020	84,32	1 083,64 €		1 083,64 €		
Septembre 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €		
Octobre 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €		
Novembre 2020	156,60	2 012,55 €		2 012,55 €		
Décembre 2020	65,06	836,12 €		836,12 €		

Avant de valider votre demande d'avance, il vous faudra joindre le bulletin de salaire du mois précédent afin d'effectuer un contrôle de conformité sans quoi la seconde demande d'avance ne pourra être acceptée.

Il est possible d'effectuer votre demande d'avance du mois en cours en cliquant ici

Demande d'avance [X]

i Conformément à l'échéancier proposé vous avez la possibilité de faire une demande d'avance

Période : juillet 2020

Valider la demande d'avance

Transitions Pro reste à votre disposition pour toute question !

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Pays
de la Loire

Transitions Pro, la solution qui vous accompagne le temps de la formation de votre salarié... sans vider votre portefeuille !



02 40 20 28 00

